

Dates des 2 premiers traitements obligatoires 2017 contre le vecteur de la flavescence dorée

Vignes mères et vignobles Rhône-Alpes en périmètres de lutte obligatoire

	Sud-Drôme		Sud-Ardèche		Ain Savoie Isère	
	zones à 2 ou 3 traitements et vignes-mères	zones à 1 traitement(T1)	zones à 2 ou 3 traitements et vignes-mères	zones à 1 traitement(T1)	zones à 2 ou 3 traitements et vignes-mères	zones à 1 traitement(T1)
premier traitement	du jeudi 01 juin au dimanche 11 juin	du jeudi 08 juin au dimanche 18 juin	du jeudi 01 juin au dimanche 11 juin	du jeudi 08 juin au dimanche 18 juin	du jeudi 15 juin au jeudi 22 juin	du jeudi 22 juin au jeudi 29 juin
deuxième traitement	du vendredi 16 juin au lundi 26 juin		du vendredi 16 juin au vendredi 23 juin		du vendredi 30 juin au vendredi 07 juillet	
	Beaujolais		Diois	Côtes du Rhône septentrionales	Allier	
	zones à 2 ou 3 traitements et vignes-mères	zones à 1 traitement(T1)	zones à 2 ou 3 traitements et vignes-mères	zones à 3 traitements vignes-mères	zones à 2 ou 3 traitements et vignes-mères	
premier traitement	du jeudi 22 juin au jeudi 29 juin	du jeudi 29 juin au jeudi 06 juillet	du jeudi 22 juin au jeudi 29 juin	du jeudi 15 juin au jeudi 22 juin	du jeudi 22 juin au jeudi 29 juin	
deuxième traitement	du vendredi 07 juillet au vendredi 14 juillet		du vendredi 07 juillet au vendredi 14 juillet	du vendredi 30 juin au vendredi 07 juillet	du vendredi 07 juillet au vendredi 14 juillet	